

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7265702701

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Président, Patrick LELIEVRE, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.20minutes.fr/al/7265702701>

Cette annonce a été mise en ligne le **16 septembre 2021** sur **20 Minutes**
Pour le département : **45 - LOIRET**

Société MAY AUDIT ET CONSEIL Société d'Avocats 18
rue de la Poêle Percée 28000 CHARTRES Tel :
02.37.18.05.50 / 4 Rue Pothier 45000 ORLEANS tél 02 38
66 81 48

--

Suivant acte sous seing privé en date à ORLEANS du 10
septembre 2021 avis est donné de la constitution de la
société « 2A PATRIMOINE », Société ayant les
caractéristiques suivantes :

Forme: Société Civile. Dénomination : « 2A PATRIMOINE
» Objet : l'achat, la vente, l'entretien, la réparation, la
rénovation, la construction, la gestion d'immeubles de
toutes natures, civile ou commerciale ou mixte, et plus
particulièrement l'acquisition et la propriété et la gestion de
biens et droits immobiliers sis à 21 Rue du Général de
Gaulle 45650 Saint Jean Le Blanc - Durée : 99 années à
compter de son immatriculation au R.C.S. Siège social : 7
boulevard Jean Jaurès 45000 ORLEANS - Capital : 10
000 E. Gérance : Monsieur AIGRET flan demeurant à 7
Boulevard Jean Jaurès 45000 Orléans a été nommé
statutairement gérant pour une durée indéterminée
Immatriculation : R.C.S. ORLEANS. Associés : Monsieur
AIGRET flan demeurant à 7 Boulevard Jean Jaurès 45000
Orléans et la Société 2A ASSOCIES, société en nom
collectif, au capital de 300 000 €, ayant son siège social
sis à 21 Rue du Général de Gaulle 45650 Saint Jean Le
Blanc, immatriculée auprès du Registre du Commerce et
des Sociétés d'Orléans sous le numéro 492 398 326 —
Clauses relatives à l'agrément des cessionnaires de parts :
La transmission des parts sociales, à des personnes
autres que Monsieur Marc AIGRET, Monsieur Nathanaël
AIGRET, Madame Arlette ATTALI ou à des personnes
associées ne peut intervenir qu'avec l'agrément des
associés donné dans la forme d'une décision collective
extraordinaire.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Patrick LELIEVRE
Président de Médialex

